Image not found or type unknown

S'opposer à une candidature associative

Par **nweebie**, le **13/02/2013** à **10:14**

Bonjour,

Actuellement au bureau sortant d'une association.

Une personne membre de l'association, qui à eu un comportement execrable (harcelement moral, dénigrement du président en publique sur le forum, parfois à la limite de l'insulte, etc.) pendant un an vis-à-vis du bureau, se présente maintenant au bureau.

Nous avons eu la faiblesse de penser avoir réussi à le calmer et à le raisonner afin d'éviter les procédures d'exclusion, mais rien n'y à fait.

Nous sommes maintenant coincé avec un membre qui est en droit de se présenter mais qui risque de dénaturer l'association (j'ai travaillé avec lui, je sais comment il fonctionne, j'ai peur).

Nous tenons énormément à cette association et avons peur de ce qu'il pourrait en faire s'il était élu.

Existe-t'il un moyen légal pour le bureau sortant ou le conseil d'administration de s'opposer à sa candidature ?

J'ai conscience que cette question est limite, si aucune alternative légale n'existe c'est à l'AG que nous devrons prier.

En vous remerçiant par avance de vos éventuelles réponses.

En vous souhaitant bonne journée.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés